



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Le conseil de la municipalité de Cloridorme siège en séance ordinaire ce 11 juillet 2022 à 19h00 à l'hôtel de ville de Cloridorme.

N° de résolution  
ou annotation

Sont présents à cette séance : MM. Marcel Mainville  
MMES Josette Dupuis  
Josée Boulay  
Nancy Cloutier  
Michèle Fournier

Absence : monsieur Normand Poirier

Était également présente Madame Léona Francoeur directrice générale par intérim .

**Ouverture de la séance**

Son honneur le maire monsieur Pierre Martin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

**3- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 174-07-2022

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adopté.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois de juin
- 5- Correspondance du mois
- 6- rapport du conseil, et suivi des procès- verbaux :  
(voir liste)
- 7-Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-

**9-Résolutions et règlements:**

- 9.1 : Engagement classe 3 dans la Banque de noms
- 9.2: Permis de construction, test chloration et superviseur (délégation jusqu'à la permanence du directeur des travaux publics)
- 9.3 : Don Club Soccer Estran
- 9.4: Défi vélo de la Gaspésie/13 Août (demande d'accueil par le conseil)
- 9.5 : Règlement final/D. Gregory
- 10- note de la DG-
- 11-Période de questions
- 12-Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière



**4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Résolution # 175-07-2022

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2022.

N° de résolution  
ou annotation

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2022, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2022 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 176-07-2022

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 juin 2022.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 juin 2022, au moins quarante-huit heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 juin 2022 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal qui devait se tenir le 22 JUIN 2022, est reporté au 28 juin faute de quorum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 177-07-2022

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 juin 2022 à 19h00.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 juin 2022, au moins quarante-huit heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 juin 2022 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffière-trésorière



Résolution # 178-07-2022

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 juin 2022, à 19h15.

N° de résolution  
ou annotation

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 juin 2022, au moins quarante-huit heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 juin 2022 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation. La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal. Monsieur le maire en fait un bref compte-rendu.

#### 6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.

Monsieur le maire mentionne que le rapport est reporté à une prochaine séance.

Résolution # 179-07-2022

#### 7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022;

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de juin 2022 au montant de 90 789.73 \$, les prélèvements de 35 980.86\$ et salaires pour 29 886.73\$, soient et sont acceptés. De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 180-07-2022

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 10 764.62\$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 11 juillet 2022;

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 10 764.62 et que la greffière-trésorière procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 181-07-2022

Engagement classe 3

N° de résolution  
ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

De procéder à l'engagement de monsieur Sarto Lamy classe  
3, pour conduire la machinerie de la municipalité au  
besoin au taux de 21\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 : Résolution # 182-07-2022

Suivi bureau

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE monsieur Claudel Lévesque, (test chloration) monsieur  
Sarto Fortin (superviseur employés) et monsieur Jean-louis  
Roy (permis et site de traitement) continue de faire leur  
même travail jusqu'à ce que monsieur Gaétan Baron soit de  
retour au travail à temps complet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution # 183-07-2022

Don Soccer Estran

SUR LA PROPOSITION DE MICHELE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de faire un don de 100\$  
au club de soccer de Grande-Vallée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 : Résolution # 184-07-2022

Don Velo Gaspésie/ association du cancer de l'Est du  
Québec

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE la municipalité offre le repas du midi aux 85  
cyclistes du Vélo tour de la Gaspésie. Le repas sera fait  
par des bénévoles (sandwichs, trempette légumes, raisin,  
fromage, café, desserts) et la municipalité assumera les  
coûts pour l'achat de ces produits, jusqu'à concurrence de  
300\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière



9.5 : Résolution # 185-07-2022

**ENTENTE DE FIN D'EMPLOI - DIRECTRICE GÉNÉRALE**

N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** que Mme Diane Grégory a été embauchée à titre de directrice générale le 28 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** que son emploi a pris fin le 14 avril 2022;

**CONSIDÉRANT** qu'une plainte a été logée au Tribunal administratif du travail en lien avec cette fin d'emploi;

**CONSIDÉRANT** que Mme Grégory et la municipalité en sont venus à une entente visant à régler ce litige;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de transaction et quittance a été soumis au conseil, lequel s'en déclare satisfait ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

1. **D'ACCEPTER** de régler le litige entre la municipalité et Mme Diane Grégory selon les termes de la transaction et quittance présentée ;
2. **D'AUTORISER** monsieur le maire à signer, pour et au nom de la municipalité, la transaction et quittance ainsi que tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution ;
3. Que les deniers nécessaire à la réalisation des objets de la présente résolution soient prélevés à même le poste budgétaire 02.13000.142;

  
Pierre Martin, maire

\_\_\_\_\_  
Léona Francoeur,  
directrice-générale par  
intérim

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions portant sur : Ancienne directrice Générale, Garage St-Yvon, Publication ordre du jour ainsi que les séances spéciales, route du Brûlé, journal le Canton.

**Clôture de la séance**

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h35

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Pierre Martin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière



N° de résolution  
ou annotation

